

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GABASTON DU 4 MAI 2023**

Le 4 mai 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GABASTON s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur Guy CAZALET, Maire, affichée le 28 avril 2023 et transmise par voie électronique le 28 avril 2023 et sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN.

**Absente** : Mme Stéphanie RELEA.

**Excusés** : M. Patrick CHAUVIN (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET), Mme Elisabeth POUTS (ayant donné procuration à M. Guy BITAILLOU), M. Grégory PALENGAT, Mme Fanny MARTHOU-DELALANDRE.

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine DUMARTIN.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance rappelle le conseil municipal du 9 juin 2023 pour l'élection des délégués aux élections sénatoriales puis il propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de séance du 12 avril 2023.
- Fixation des tarifs de la Gabastonnaise 2023.
- Affaire n° 23EX010 – alimentation du lotissement communal - Programme "FACE AB (Extension souterraine) 2023.
- Affaire n° 23TE005 - GC lié au 23EX010 - Programme "Génie Civil Communications Electroniques Option A 2023.
- Extension de réseau d'eau potable lotissement Jambet.
- Demande de subvention voirie – programme 2023 auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques.
- Questions diverses.

### **0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 12 AVRIL 2023**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2023.

### **1. DÉLIBÉRATION N° 1-0405/2023 – Fixation des tarifs de la Gabastonnaise 2023**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la « Gabastonnaise » sera organisée le 14 mai 2023 par la commission animation.

Les tarifs des participations proposés sont les suivants :

- 4 € pour les circuits VTT 8 et 14 km,
- 6 € pour le circuit VTT 34 km,
- 12 € le repas,
- 6 € le repas enfants moins de 12 ans,
- Circuits gratuits pour les enfants de moins de 12 ans.

Le Conseil, ouï cet exposé, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

**FIXE** les tarifs à :

- 4 € pour les circuits VTT 8 et 14 km,
- 6 € pour le circuit VTT 34 km,
- 12 € le repas,
- 6 € le repas enfants moins de 12 ans,
- Circuits gratuits pour les enfants de moins de 12 ans.

M. Yannick CLAVERIE arrive en cours de séance et prend part aux délibérations suivantes.

**2. DÉLIBÉRATION N° 2-0405/2023 – ELECTRIFICATION RURALE - Programme « FACE AB (Extension souterraine) 2023 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 23EX010**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Alimentation du lotissement communal (3 lots).**

Monsieur le Président du Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement T.O.S. / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \ « FACE AB (Extension souterraine) 2023 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	10 612,52 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 061,26 €
- frais de gestion du TE64	442,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 115,97 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	7 782,52 €
- TVA préfinancée par TE64	1 945,62 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	1 945,64 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	442,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 115,97 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

M. Bruno LERMANOU rajoute que le montant des raccordements des trois lots sera en plus de cette délibération.

3. **DÉLIBÉRATION N° 3-0405/2023 – ELECTRIFICATION RURALE - Programme « Génie civil Communications Electroniques Option A 2023 » - APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 23TE005**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **GC lié au 23EX010**.

Monsieur le Président du Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement T.O.S. / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \ « Génie civil Communications Electroniques Option A 2023 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	10 069,98 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 007,00 €
- frais de gestion du TE64	419,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 496,56 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	11 076,98 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	419,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 496,56 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

#### **4. DÉLIBÉRATION N° 4-0405/2023 – Extension du réseau d'eau potable Route de Jambet**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au syndicat des eaux de procéder à l'étude des travaux afin d'alimenter les 3 lots du lotissement communal.

L'entreprise BAYOL chargée de réaliser les travaux pour le syndicat a remis une offre pour un montant de 11.003,59 € T.T.C.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux d'extension du réseau d'eau potable afin d'alimenter les 3 lots du lotissement communal.
- **APPROUVE** le montant des travaux pour 11.003,59 € T.T.C.
- **PRÉCISE** que le montant est inscrit au budget 2023.

#### **5. DÉLIBÉRATION N° 5-0405/2023 – Demande de subvention auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques au titre des travaux de voirie 2023**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux voirie 2023. Sont chiffrés les travaux suivants : 97 m sur le chemin des Mousquetaires en bande roulante, la mise en cailloux de la fin de l'impasse Jambet pour les lots communaux, une partie de la route de l'Etang jusqu'à la maison Auriol, l'entrée du chemin du Bois et une grille au chemin Pébrocq.

Le montant total du devis H.T. est de 32.310,07 € soit 38.772,08 € T.T.C.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide de 40 % du Département des Pyrénées-Atlantiques, au titre du programme voirie 2023 avec un maximum de travaux subventionnables de 34.343 € H.T.

Oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE** le dossier relatif aux travaux de voirie, pour un montant H.T. de 32.310,07 € soit 38.772,08 € T.T.C.
- SOLLICITE** l'aide du Département des Pyrénées-Atlantiques au titre du programme 2023 au taux de 40 %,
- AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

Les délibérations étant terminées, Mme Pascale BESTI quitte la séance.

## **6. DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire rappelle que la régie manifestations culturelles existe et que de nouveaux régisseurs ont été nommés.

Afin de permettre de fonctionner pour la Gabastonnaise, une modification des montants du fonds de caisse et de l'encaisse autorisée au régisseur a été effectuée par arrêté modificatif de cette régie.

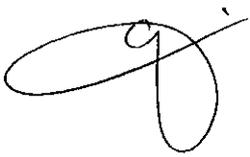
## **7. QUESTIONS DIVERSES**

- Stade de foot : la sécurisation du stade est prévue avec 5 plots.  
Il reste à solutionner l'accès aux parcelles par les fermiers.  
Le terrain a été ressemé mais reste en mauvais état. Il faut revoir ce problème.
- L'antenne Orange est en cours de montage.
- Des entreprises ont été sollicitées pour établir des devis pour faucher les accotements. Peu d'entre elles ont répondu.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1-0405/2023 à 5-0405/2023.

### Liste des membres présents :

- M. Guy CAZALET,
- M. Guy BITAILLOU,
- M. Jean-Pierre BRITIS,
- M. Frédéric CATHALOGNE,
- M. Yannick CLAVERIE,
- M. Alain KOMPANITCHENKO,
- M. Bruno LERMANOU,
- M. Patrick PAREDES,
- Mme Pascale BESTI,
- Mme Sandrine DUMARTIN.

<p><u>Signature du Maire :</u></p> 	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p> 
--	--